

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00269

CHARTE CONSTITUTIVE DU RESEAU EUROPEEN DE VILLES UNIVERSITAIRES (EUROPEAN NETWORK OF UNIVERSITY TOWNS, ENUT) INITIEE PAR L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES FRANÇAISES (AVUF)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 49 Nombre de pouvoirs : 12 Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. FRANCOIS. M. Jérôme Luc GABIAUD. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Aline Gaël PERDRIAU, Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD. M. Jean-Marc SARDAT. M. M. Christian SERVANT. M. Gilbert SOULIER. M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD, M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220616-D202200269I0

DATE D'AFFICHAGE :22 juin 2022

- M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
- M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
- M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
- M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
- M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
- M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
- Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

- M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
- M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
- M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

CHARTE CONSTITUTIVE DU RESEAU EUROPEEN DE VILLES UNIVERSITAIRES (EUROPEAN NETWORK OF UNIVERSITY TOWNS, ENUT) INITIEE PAR L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES FRANÇAISES (AVUF)

Dans le prolongement du 20^{ème} anniversaire du processus de Bologne, l'Association des Villes Universitaires Françaises (AVUF), dont Saint-Etienne Métropole est membre, s'est engagée à constituer un réseau des villes universitaires européennes volontaires pour faciliter l'accueil et la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs des villes françaises et des villes européennes partenaires.

En effet, le constat a été fait que, aujourd'hui, les étudiants qui profitent des programmes Erasmus sont très rarement issus de milieux populaires, alors que dans presque tous les pays européens l'accès à l'enseignement supérieur s'est largement démocratisé ces dernières années. Les communes, communautés d'agglomération ou métropoles peuvent avoir un rôle à jouer dans ce domaine. Ce rôle sera d'autant plus efficace qu'il sera joué à plusieurs, pour stimuler les départs d'un côté et faciliter l'accueil et l'intégration de l'autre, y compris pour favoriser la création de liens sociaux et professionnels.

Pour enclencher ce projet, les collectivités membres de l'AVUF intéressées et disposant de jumelages ou de partenariats avec des villes universitaires d'Europe ont été conviées à une réunion de présentation en date du 28 janvier 2021 et ont retourné une fiche d'intérêt avant fin mars 2021. Le cercle des fondateurs du réseau européen des villes universitaires a ainsi été constitué à partir des villes jumelles ou partenaires d'une quinzaine de collectivités françaises membres de l'AVUF, dans l'objectif de stimuler et améliorer les mobilités étudiantes, plus particulièrement celles des jeunes issus de milieux modestes ou des étudiants-entrepreneurs. Aujourd'hui, le réseau compte 24 collectivités françaises impliquées et 32 villes jumelles européennes identifiées pour permettre au réseau de se déployer.

Saint-Etienne Métropole a fait part de son intérêt pour la démarche en associant sa ville partenaire de Katowice en Pologne. Cette démarche s'inscrit, en effet, en totale cohérence avec les ambitions portées par la Métropole en termes de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la mesure où celle-ci vise à favoriser les échanges de bonnes pratiques, contribuer à l'attractivité de l'enseignement supérieur français, augmenter les mobilités entrantes et sortantes (d'étudiants mais aussi d'enseignants-chercheurs ce qui impactera le nombre d'étudiants et scientifiques internationaux présents sur le territoire) et enfin solliciter des financements via un positionnement collectif envisagé sur des programmes Erasmus+. De plus, Saint-Etienne Métropole correspond parfaitement au profil visé, avec des étudiants issus de la classe moyenne ou de milieux modestes et de nombreuses initiatives à valoriser en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

Katowice en Pologne a été identifié comme un partenaire idéal sur ce projet et a tout de suite répondu favorablement pour intégrer la démarche. En effet, il existe déjà un partenariat entre l'Université de Haute Silésie et le master Altervilles de l'Université Jean Monnet. Les deux Universités ont déjà participé activement aux workshops du réseau organisés par l'AVUF et sont très intéressées par la démarche. A noter également que Katowice est dans le Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) thématique musique et que la Ville de Saint-Etienne a réalisé un travail autour des pépinières d'entreprises avec Katowice qui s'est traduit par la création de la pépinière internationale, un réseau de proximité pour accompagner l'internationalisation des entreprises. Avec l'appui de l'Association Saint-Étienne Métropole Katowice (ASEMKA) et de la Maison de la Ville de Saint-Étienne (MSEK) à Katowice, il serait possible de mettre à profit les travaux du réseau pour lier encore davantage nos deux territoires.

Après un webinaire introductif en date du 22 septembre 2021, une série de trois webinaires a été organisée entre novembre 2021 et février 2022 afin d'aborder de façon plus pratique certaines problématiques rencontrées de façon récurrente par les acteurs de la mobilité.

- 18 novembre 2021 : un premier atelier consacré à la problématique de l'inclusion et de l'accessibilité des mobilités aux publics qui en sont le plus éloignés,
- 11 janvier 2022 : un deuxième atelier abordant le sujet des mobilités en perpétuelle évolution : quelles conséquences sur l'accompagnement des jeunes et la diversification des parcours de mobilité ?
- 23 février 2022 : un troisième atelier intitulé « Des mobilités au cœur de l'Europe « comment intensifier la dimension citoyenne et accroître l'identité européenne au travers des expériences de mobilité ? ».

Les collectivités impliquées ont été réunies les 12 et 13 mai 2022 à Bruxelles afin de valider le projet de charte constitutive du réseau (en pièce jointe), de parachever le travail engagé au cours des trois ateliers dans le but d'initier un véritable partage de bonnes pratiques et des projets de collaboration au niveau européen, et enfin de discuter avec les représentations de France Universités (ex-CPU), de l'AEU (Association Européenne des Universités) et de l'Unité Enseignement supérieur à la Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (EAC) de la Commission européenne.

Ce réseau européen de villes universitaires est ainsi conçu comme un instrument souple, au service de collectivités souhaitant développer – quantitativement et qualitativement – les parcours de mobilité au bénéfice de leur territoire. Il repose sur cinq grands principes :

- 1. Contribuer au partage de bonnes pratiques et de contacts entre villes partenaires à l'échelle européenne afin d'amplifier le soutien aux parcours de mobilité,
- 2. Améliorer les conditions de réalisation des mobilités mais aussi l'accompagnement des personnes avant, pendant, et après leurs expériences de mobilité,
- 3. Diversifier les parcours des mobilités, au-delà des programmes académiques d'échange, et introduire par conséquent dans les politiques de soutien et de développement des mobilités de nouveaux publics : personnes issues de milieu populaire ou en situation de vulnérabilité, apprentis, jeunes diplômés en recherche d'emploi, etc.,
- 4. Enrichir les parcours de mobilité, et favoriser une véritable dimension citoyenne de ceux-ci, pour créer des liens pérennes entre personnes en mobilité et les territoires d'accueil et de départ,
- 5. Favoriser la concertation et la coopération avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir dans les mobilités : universités, établissements de formation, secteur associatif, et les autres organisations de la vie étudiante et des mobilités.

Ces principes constituent un ensemble de pratiques promues entre les participants à ce réseau, et non un ensemble d'engagements contraignants pour les collectivités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve le projet de charte constitutive du réseau européen de villes universitaires,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la charte constitutive du réseau européen de villes universitaires.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU